



Wahagnies le 11 Mai 2020

**PROTOCOLE SANITAIRE DES SERVICES PERISCOLAIRES
POUR LES REPRISES SCOLAIRES
DES 12 ET 25 MAI 2020**

I. CONSULTATION DES FAMILLES

En vue des reprises scolaires des 12 et 25 Mai 2020, **une consultation des familles** en date du 5 Mai 2020 a été menée par les services municipaux faisant suite à une réunion de concertation entre la Municipalité, les directrices des écoles Suzanne Buisson et Jules Ferry, les services municipaux et les parents élus représentants des Associations de parents d'élèves ; **voici les retours** : (206/234)

REINTEGRE	NE REINTEGRE PAS	PERSONNELS PRIORITAIRES	SERVICES PERISCO	GARDERIE MATIN	RESTAURANT SCOLAIRE	GARDERIE SOIR
77	129	25	63	22	63	18
<u>206 / 234</u>						

Dernière mise à jour : Dimanche 10 Mai 2020 à 22h45. (Réponses tardives de parents)

La composition par niveaux scolaires se décompose comme suit : (élèves qui réintègrent l'école)

		Enfants de personnels prioritaires	
MATERNELLE	Petite section	9	5 (+1 Toute petite section qui ne réintègre pas <u>pour le moment</u>)
	Moyenne section	8	0
	Grande section	12	3
		29	9
ELEMENTAIRE	C.P	7	3 (-1 qui ne réintègre pas)
	CE.1	15	4
	CE.2	8	3
	CM.1	8	3
	CM.2	10	3
		48	15

II. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET EFFECTIFS D'ENFANTS

L'organisation des temps présents des élèves a été déterminé comme suit :

ORGANISATION Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi								
REPRISE SCOLAIRE DU MARDI 12 MAI AU MARDI 19 MAI 2020								
	REINTEGRE	NE REINTEGRE PAS	PERSONNELS PRIORITAIRES	SERVICES PERISCO	GM	RS	GS	ACCUEIL P.P Sous réserve de rentrée effective et EdT des parents
TPS		14	1					⇒ organisé par l'équipe d'animation lundi et mardi
PS	5	19	5	4	0	4	2	
MS	0	12	0	0	0	0	0	
GS	12	16	3	10	3	10	5	
S/TOTAUX	17	61	9	14	3	14	7	
CP	7	26	3	7	4	7	3	⇒ organisé par l'équipe d'animation lundi et mardi
CE1	4	8	4	4	1	4	1	
CE2	3	18	3	3	2	3	1	
CM1	3	8	3	3	0	3	0	
CM2	10	8	3	7	2	7	0	
S/TOTAUX	27	68	16	24	9	24	5	10
TOTAUX	44	129	25	38	12	38	12	15 Journée

ORGANISATION Lundi / Mardi								
REPRISE SCOLAIRE DU LUNDI 25 MAI 2020								
	REINTEGRE	NE REINTEGRE PAS	PERSONNELS PRIORITAIRES	SERVICES PERISCO	GM	RS	GS	ACCUEIL P.P Sous réserve de rentrée effective et EdT des parents
TPS		14	1					⇒ organisé par l'équipe d'animation lundi et mardi
PS	5	19	5	4	0	4	2	
MS	0	12	0	0	0	0	0	
GS	12	16	3	10	3	10	5	
S/TOTAUX	17	61	9	14	3	14	7	
CP	7	26	3	7	4	7	3	⇒ organisé par l'équipe d'animation lundi et mardi
CE1	4	8	4	4	1	4	1	
CE2	3	18	3	3	2	3	1	
CM1	3	8	3	3	0	3	0	
CM2	10	8	3	7	2	7	0	
S/TOTAUX	27	68	16	24	9	24	5	10
TOTAUX	44	129	25	38	12	38	12	15 Journée

ORGANISATION Jeudi / Vendredi								
REPRISE SCOLAIRE DU LUNDI 25 MAI 2020								
	REINTEGRE	NE REINTEGRE PAS	PERSONNELS PRIORITAIRES	SERVICES PERISCO	GM	RS	GS	ACCUEIL P.P Sous réserve de rentrée effective et EdT des parents
TPS		14	1					⇒ organisé par l'équipe d'animation jeudi et vendredi
PS	9	19	5	6	2	6	3	
MS	8	12	0	7	3	7	2	
GS	3	16	3	3	1	3	3	
S/TOTAUX	20	61	9	16	6	16	8	
CP	3	26	3	3	0	2	0	⇒ organisé par l'équipe d'animation jeudi et vendredi
CE1	15	8	4	11	2	11	3	
CE2	8	18	3	8	4	8	2	
CM1	8	8	3	7	2	7	0	
CM2	3	8	3	3	1	3	0	
S/TOTAUX	37	68	16	32	9	31	5	6
TOTAUX	57	129	25	48	15	47	13	9 Matin et 14 Ap-Midi

III. MISE EN PLACE DES PRESTATIONS SANITAIRES

Les locaux seront aérés et ventilés 10 minutes avant l'arrivée des enfants.

Le matériel a été réduit dans les salles d'accueil.

Un porte manteau sur trois est utilisé pour les petits.

Les enfants de l'école élémentaire seront invités à mettre leurs manteaux sur leur chaise.

Le nettoyage et la désinfection des locaux ont été effectués avant la réouverture aux publics.

Ces opérations de nettoyage seront répétées quotidiennement dans les différents bâtiments qui fonctionnent pour les services périscolaires : Centre de Loisirs et Restaurant Scolaire.

Une désinfection approfondie des points contacts (W.C, poignées, robinets, tables, chaises, etc...) seront effectuée avec minutie.

Les toilettes sont équipées de dévidoirs de papier toilettes, d'un dévidoir de papier pour l'essuyage des mains (mise hors services des équipements de séchage électriques) ; de distributeurs de savon. 1 urinoir sur 2 sont condamnés dans les sanitaires enfants et adultes pour respecter les consignes de distanciation sociale ; des marquages au sol à 1 m de distance ont été tracés dans les couloirs, pour l'attente des enfants.

Les prestations de nettoyage et désinfection quotidiennes du

- **Centre de Loisirs seront effectuées** le matin entre 9h et 11h après l'accueil du matin, et le soir entre 18h et 19h30.
- **Restaurant Scolaire seront effectuées** après chaque service et avant que les groupes ne se succèdent pour se restaurer.

Lors des différents temps d'accueils des services périscolaires, les équipes d'animation seront en charge de sensibiliser les enfants aux notions de gestes barrières et de distanciation sociale. Cela se fera sous la forme de jeux et d'échanges plus construits avec les enfants de l'école élémentaire.

Les personnels seront obligatoirement équipés de masques et/ou de visières de protections.

Les enfants n'ont pas l'obligation de porter un masque, mais peuvent en être équipé par leur famille (UNIQUEMENT EN ELEMENTAIRE, PAS EN MATERNELLE). Les équipes ne seront pas responsables du respect ou non du port du masque par les enfants.

IV. ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Avant le départ de la maison, les parents devront s'assurer que l'enfant ne présente pas de symptômes éventuels et que celui-ci ne fait pas de température (Plus de 37,8°C)
Les enfants devront porter des vêtements simples et adaptés à la fréquentation des services périscolaires afin que les contacts entre les enfants et les personnels en charge de leurs accueils soient simplifiés dans les règles sanitaires imposées.
Les doudous et autres effets personnels comme des cartes à jouer, sont INTERDITS.

GARDERIE PERISCOLAIRE DU MATIN

Ce service périscolaire municipal fonctionnera aux horaires habituels.

Accueil des enfants à partir de 6h50 et jusqu'à 8h10.

Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans les locaux du Centre de Loisirs.

Les enfants seront accueillis accompagnés d'un parent. (ou d'un adulte en charge de la responsabilité confiée par les parents)

Ils devront se présenter à la porte « bleue » centrale du bâtiment.

Les parents seront invités à respecter les distanciations sociales lors des déposes de leurs enfants.

→ **L'entrée habituelle ne servira plus que de porte de sortie pour la reprise des enfants le soir.**

Un agent procédera :

- au pointage sur la liste d'émargement qui servira à la facturation par la mairie
- à la prise en charge de l'enfant après un relevé de sa température corporelle effectué à l'aide d'un thermomètre à distance. Si la température de l'enfant est supérieure à 37,8°C, les parents seront invités à reprendre l'enfant et à prendre contact avec leur médecin traitant.
- accompagnera l'enfant à un animateur de l'équipe qui procédera au déshabillage de l'enfant et l'invitera à se laver les mains avant de rejoindre sa salle d'accueil.

→ 4 salles d'activités sont destinées à l'accueil des enfants

- Une salle petite enfance pouvant accueillir 9 enfants de 3-4 ans
- Une salle enfance pouvant accueillir 9 enfants de 4-5 ans
- Une salle pouvant accueillir 12 enfants de l'école élémentaire.

Un marquage au sol dans « la pente » est effectué pour la dépose des cartables des enfants.

- Une à l'étage du bâtiment réservée aux enfants de plus de 7 ans et limitée en capacité à 10 enfants

Soit une capacité d'accueil totale de **18 enfants de maternelle** et **22 enfants d'élémentaire**.

A partir de 8h10, l'agent responsable du service de garderie informera chaque groupe pour les passages aux toilettes et mise en application des règles sanitaires de lavage des mains avant le départ pour les écoles.

En raison de la situation géographique du bâtiment Centre de Loisirs, les déplacements continueront à être effectués sous la forme habituelle afin d'assurer leur sécurité physique sur le trajet.

Les enfants de maternelle continueront à se donner la main pour effectuer ce cheminement.

Les enfants de l'école élémentaire seront invités à se positionner par 2 en évitant les contacts physiques.

Les arrivées des groupes de garderie se feront aux écoles **après** les accueils scolaires en fonction d'une organisation prévue avec les directrices d'écoles.

A l'arrivée des enfants aux écoles, il sera procédé à nouveau au lavage des mains.

RESTAURATION DU MIDI

Ce service périscolaire municipal fonctionnera aux horaires habituels (11h30-13h30) sur une capacité d'accueil totale de **3 Services de 18 enfants de maternelle** et de **3 Services 20 enfants d'élémentaire**. En raison de la diminution des places disponibles et de la limitation de regroupement, les services seront réorganisés.

A partir de 11h30, les élèves seront pris en charge par des équipes d'animateurs.

En cas de suspicion, il sera procédé à un relevé de la température corporelle de l'enfant à l'aide d'un thermomètre à distance. Si la température de l'enfant est supérieure à 37,8°C, les parents seront contactés et invités à venir reprendre l'enfant et à prendre contact avec leur médecin traitant.

Les mesures sanitaires seront mises en œuvre. (Passage aux W.C, lavage des mains, limitation des regroupements, etc...)

🚦 Du 12 au 19 Mai 2020 :

14 enfants de maternelle

24 enfants d'élémentaire

→ **MATERNELLE** 1 service Grande section composé de 10 enfants
1 service P.P Mater (Enfants personnels prioritaires) composé de 4 enfants

→ **ELEMENTAIRE** 1 service C.P composé de 7 enfants
1 service CM.2 composé de 7 enfants
1 service P.P ELEM (Enfants personnels prioritaires) composé de 10 enfants

🚦 A partir du 25 Mai 2020 :

LUNDI/MARDI :

14 enfants de maternelle

24 enfants d'élémentaire

→ **MATERNELLE** 1 service Grande section composé de 10 enfants
1 service P.P Mater (Enfants personnels prioritaires) composé de 4 enfants

→ **ELEMENTAIRE** 1 service C.P composé de 7 enfants
1 service CM.2 composé de 7 enfants
1 service P.P ELEM (Enfants personnels prioritaires) composé de 10 enfants

JEUDI/VENDREDI :

16 enfants de maternelle

31 enfants d'élémentaire

→ **MATERNELLE** 1 service Petite section composé de 6 enfants
1 service Moyenne section composé de 7 enfants
1 service P.P Mater (Enfants personnels prioritaires) composé de 3 enfants

→ **ELEMENTAIRE** 1 service CE.1 composé de 11 enfants
1 service CE.2 composé de 8 enfants
1 service CM.1 composé de 7 enfants
1 service P.P ELEM (Enfants personnels prioritaires) composé de 5 enfants

Des ajustements pourront être réalisés en fonction du nombre réel d'enfants présents.

GARDERIE PERISCOLAIRE DU SOIR

Ce service périscolaire municipal fonctionnera aux horaires habituels.

Prise en charge des enfants à partir de 16h30 et jusqu'à 19h00.

Le départ des écoles se fera vers 16h40/45 en s'assurant que les enfants devant être récupérés par les parents l'ont bien été, sinon nous les intégreront aux groupes de garderie.

Comme pour le trajet du matin et en raison de la situation géographique du bâtiment Centre de Loisirs, les déplacements continueront à être effectués sous la forme habituelle. Les enfants de maternelle continueront à se donner la main pour effectuer ce cheminement. Les enfants de l'école élémentaire seront invités à se positionner par 2 en évitant les contacts physiques.

Avant le départ des écoles, il sera procédé à nouveau au lavage des mains.

A l'arrivée des enfants au Centre de Loisirs, il sera demandé aux enfants de déposer leurs affaires aux porte-manteaux (nouvelle signalétique mise en place), de passer au W.C afin de faire leurs besoins et se laver les mains avant le goûter.

Le goûter sera distribué par les animateurs. Ils seront équipés en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires en places.

A la fin de cette collation, les enfants seront invités à nouveau à procéder au lavage de leurs mains.

Les activités de jeux étant proscrites ; il sera proposé aux enfants des lectures par les animateurs, des diffusions de petits dessins animés et des activités de coloriage en maternelle. Les enfants en élémentaire seront invités à se servir de leur propre matériel se trouvant dans leur cartable sans le prêter à leurs camarades. Au besoin, des plateaux ont été préparés par les équipes pour que chaque enfant n'utilise que son matériel.

Lorsque des crayons ou autres objets auront été manipulés par les enfants, ils seront automatiquement placés dans une caisse afin d'être désinfectés.

Départ des enfants :

Rappel : Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans les locaux du Centre de Loisirs.

Les parents seront invités à se présenter à la porte « bleue » centrale du bâtiment pour informer de la reprise de leur enfant.

Ils seront invités à respecter les distanciations sociales lors de leur présentation annonçant la reprise de leur enfant et d'éviter les attroupements.

Un assouplissement sera effectué concernant les horaires de reprises des enfants afin de ne pas avoir de répercussion sur la facturation.

Un agent procédera au pointage de l'heure de reprise de l'enfant sur la liste d'émargement qui servira à la facturation par la mairie et avertira l'animateur en charge de l'enfant que son parent vient le chercher.

Le parent sera invité à se diriger vers la porte vitrée (entrée habituelle) afin de reprendre son enfant qui lui sera confié par l'animateur après avoir préparé l'enfant pour son départ.

Ils seront invités également à respecter les distanciations sociales en attendant la remise de leur enfant par l'animateur.

V. CONDUITE A TENIR LORS D'UNE SUSPICION DE MALADIE

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil périscolaire.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Ce protocole sanitaire sera évalué quotidiennement et pourra être modifié et/ou être complété en fonction des présences réelles d'enfants, des évolutions sanitaires, des consignes ministérielles et annonces gouvernementale et d'autres facteurs indépendants de notre volonté.